

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 74 (1979)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: Ligue Suisse du patrimoine national : rapport et comptes annuels pour 1978

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**Rapport et comptes
annuels pour 1978**

Rapport annuel 1978

«Heimatschutz» et questions d'avenir

«Ah! si le Heimatschutz voyait cela! Il faut alerter le Heimatschutz! Cette affaire le concerne!» C'est ainsi qu'on s'exprime dans la population lorsque des questions de notre ressort sont en jeu. On est conscient de tout ce que recouvre cette belle *notion de «Heimatschutz»* et l'on considère l'action qu'elle inspire comme utile, digne de soutien, même si chacun s'en fait une idée différente de celle de son voisin. Les domaines qu'on lui attribue vont de l'environnement aux sites naturels et bâties, en passant par la défense spirituelle du pays, y compris le folklore et la garantie de l'emploi. Notre peuple, attaché à ses traditions, semble bien être un terrain fertile pour nos idées, encore que les sacrifices liés à leur mise en application soient accueillis avec moins d'enthousiasme. «Heimatschutz» sous-entend un appel à la responsabilité et à l'action communes, auquel on ne reste pas facilement indifférent.

En revanche, les *critiques* à l'égard de ce «Heimatschutz» ne manquent pas non plus. Elles peuvent être venimeuses. On le dit vieille mode, doctrinaire, ennemi du progrès, dépassé. Il regarde vers l'avenir avec des œillères, se réfugie dans un univers sacré dont il est seul à croire, avec quelques beaux esprits, qu'il ait jamais existé ou existera jamais. Le «Heimatschutz», disent encore d'autres personnes (soulignons qu'en Suisse allemande ce terme se rapporte aussi bien à la Ligue du patrimoine qu'aux services officiels chargés de la protection des sites), se mêle de tout, se comporte en bureaucrate étatisant. A son approche, on sent l'arbitraire administratif, la police, la limitation des libertés.

Ces clichés, et d'autres encore, ne cessent d'éclabousser aujourd'hui notre Ligue. Il en est de partiellement justifiés; d'autres sont dépassés, voire faux. Il est d'ailleurs certain que notre population est en général plus attachée à la protection du patrimoine que les autorités et les politiciens, plus particulièrement, ne veulent en convenir. Mais il est non moins certain que *les désirs, les espoirs et les comportements du public* ne concordent que très modérément avec les actes en faveur de la protection du patrimoine. Il sied d'ajouter que l'activité de la Ligue est surtout orientée vers le passé et consiste plus à réagir qu'à agir selon sa dynamique propre, et qu'elle a de la peine à secouer sa vieille réputation. Il est enfin incontestable que notre Ligue sert souvent de paratonnerre à l'irritation des citoyens contre la bureaucratie ou la négligence de services officiels avec lesquels elle n'a rien à faire. Au surplus, il y a parfois des liens discutables entre elle et certaines professions.

Une chose ressort clairement de tout cela: la Ligue suisse du patrimoine national (LSP) et ses sections ne peuvent plus éviter de reconstruire leur situation à la base, d'adapter les vues de la génération fondatrice aux circonstances actuelles, et d'orienter leur activité en fonction de cette situation nouvelle. Il leur faut se libérer de l'illusion que dans une société dominée par la lutte pour la conquête des marchés et par la politique des intérêts, un idéal puisse être atteint sans effort. En ce domaine aussi le droit à l'existence, la survie, ne sont concevables que pour une association qui sait ce qu'elle veut, qui est capable de s'adapter, et qui accomplit de bonne *besogne* au prix d'un dur travail. La Ligue suisse du patrimoine doit montrer qu'elle est «d'aujourd'hui» et qu'elle n'est pas un club de nostalgiques ou d'utopistes, mais sert l'intérêt général.

Contre l'utopie et les antagonismes

Dans la perspective du *75me anniversaire de la LSP*, qui, en 1980, doit être un nouveau départ et non un oreiller de paresse, la «réforme interne» a donc été au premier plan de notre travail. Que voulons-nous exactement? Sur quoi devons-nous mettre l'accent? Quelles sont les mesures concrètes qui s'imposent pour aujourd'hui et pour demain? Au cours d'un colloque, des «*thèses*» ont été formulées qui répondent à ces questions et qui trouveront place dans les nouveaux statuts de la Ligue. Ceux-ci, en paragraphes concis, constitueront le cadre de l'action future. Il est essentiel, à cet égard, d'avoir la volonté de passer d'un «Heimatschutz» uniquement conservateur à un «Heimatschutz» aménagiste, et de considérer les choses globalement plutôt que du seul point de vue de l'histoire de l'art, et en considérant le paysage habité (*Kulturlandschaft*) au sens le plus large. Mais les directives adoptées obligent aussi la LSP à concevoir une stratégie de l'action créatrice et dynamique; elles s'écartent délibérément d'une protection du patrimoine qui ne se manifeste que sous forme de réaction, de protestation sur le papier. Les problèmes qui concernent la politique culturelle et de l'environnement ne doivent pas non plus être abordés sous la pression de conceptions antagonistes, mais, dans le meilleur des cas, dans un esprit de responsabilité commune, avec un sens raisonnable de ce qui est politiquement et économiquement faisable, en considérant avec tolérance les divers intérêts en cause. Aussi la Ligue devrait-elle s'efforcer en premier lieu d'encourager l'initiative privée, de faire de la protection du patrimoine la chose de chaque citoyen, au service du bien commun — et non une camisole de force.

Elle peut s'appuyer, à cette fin, sur les *bonnes dispositions de la population* envers les valeurs immatérielles qui élèvent la vie humaine, lui donnant sens et profondeur. Mais ces valeurs restent inutiles si elles n'ont pas un effet concret dans notre vie quotidienne, pour les individus comme pour la société. Malheureusement, la tactique qui consiste à se renvoyer les responsabilités, l'arrogance centralisatrice et l'égoïsme cantonaliste, comme l'esprit matérialiste, sévisse encore trop pour que l'idéalisme puisse corriger les structures existantes et modifier de façon décisive les comportements.

Toujours est-il que les deux initiatives populaires en faveur de plus de *démocratie dans la construction des routes nationales* et de prescriptions plus rigoureuses *contre les émanations de gaz de voitures* ont montré, en 1978, que les appels pour une meilleure qualité de la vie rencontrent depuis longtemps de l'écho bien au-delà du milieu des «éternels défenseurs du patrimoine et de la nature». Cette cause est peu à peu admise, et pèse déjà presque autant que les traditionnels postulats sociaux ou économiques. Cela se voit aussi à la vigueur avec laquelle on exige aujourd'hui que l'insuffisante «*Lex Furgler*» soit revisée, et la vente de terrains aux étrangers freinée, avant que le dernier beau coin de notre pays soit couvert de constructions. En revanche, on eût souhaité que *la loi sur la protection de l'environnement*, soumise en 1978 à la procédure de consultation, fût un peu plus substantielle, encore que nous ne puissions nous joindre à ceux pour qui ce projet n'est qu'un pauvre os à ronger. Quant à *la loi sur l'aménagement du territoire*, on attend de voir, au moment où ces lignes sont écrites, si le projet écorné cet automne par le Conseil des Etats sera revalorisé par le Conseil national; il faut en tout cas espérer, du point de vue de la protection du patrimoine, qu'il n'acceptera pas cette émasculation et s'en tiendra au moins à la conception initiale du Conseil fédéral.

La situation financière des pouvoirs publics — et notamment de la Confédération — a eu pour conséquence ces dernières années une limitation des dépenses en faveur de la protection de la nature et du patrimoine, comme des monuments historiques. Les «trous» ne peuvent être bouchés par les seules associations à but idéal, si l'on veut tout au moinsachever avec des moyens équivalents les tâches commencées. Si l'on considère les nouvelles obligations qui incomberont à l'avenir à notre société, on ne pourra pas éviter, en haut lieu, de se préoccuper du *financement des tâches de protection de la nature et du patrimoine*. Et l'on ne pourra pas se contenter de modifier quelque peu la politique des subventions. Non, il s'agira d'assurer sur une large base le financement de tous les efforts visant à améliorer la qualité de la vie et la sauvegarde des valeurs naturelles et culturelles. Une communauté qui, pendant des décennies, ne recule devant aucune dépense pour détruire ce qui est irremplaçable, doit aussi se préoccuper d'avoir assez d'argent à disposition pour réparer au moins une partie des dégâts ou en empêcher d'autres. Ce qui est possible, si on le veut, sans risquer l'aventure économique ou financière.

La Ligue et ses sections

L'activité de la LSP en tant qu'organisation de faite dépend dans une large mesure de celle de ses 22 sections cantonales ou régionales. Aussi les responsables de la LSP ont-ils fait de grands efforts en 1978 pour entretenir de bonnes relations avec les sections. Cela aussi bien du côté du secrétariat, du Bureau technique et du service juridique, qu'à l'échelon des organes dirigeants. *Les rencontres du bureau du comité central LSP et des comités de certaines sections* se sont révélées particulièrement utiles. Ce qui a commencé par Genève, St-Gall, Bellinzona et Bâle, se poursuivra en 1979 par une série d'autres entretiens. Le but de ces contacts directs est de développer la compréhension mutuelle, de mieux définir le travail commun, de faire des projets, mais aussi, simplement, de se mieux connaître. La LSP est convaincue qu'un vivant échange d'expériences, d'informations, de prestations d'entraide entre elle et ses sections est indispensable à notre action d'ensemble. Mais il ne pourra porter ses fruits que si la bonne volonté existe de part et d'autre, et que si cette activité commune vise des buts supérieurs aux intérêts propres des uns ou des autres. Après diverses tentatives, pendant plusieurs années, d'accueillir à la LSP, comme section régulière, la *Società ticinese per la conservazione delle bellezze naturali ed artistiche*, nous avons dû mettre fin en 1978 à nos vains efforts. Comme la direction actuelle de cette association n'a pas la confiance des dirigeants LSP, ni ne désire entrer en matière sur les propositions d'adhésion qui lui ont été faites, le contact sera néanmoins maintenu avec le Tessin auprès d'autres milieux proches de la LSP, afin de fonder dans ce canton, dans un proche avenir, une véritable section de la LSP. Une tâche analogue nous attend dans le nouveau *canton du Jura*, où les préparatifs sont en cours. Plusieurs présidents de sections, au cours de l'année écoulée, ont cédé leur mandat à des successeurs plus jeunes. Les sections suivantes ont élu de nouveaux présidents: Soleure: Mlle Verena Altenbach, de Breitenbach; Genève: M. Gabriel Aubert, du Petit-Lancy; St-Gall/Appenzell R.-I.: M. Robert Bamert, de Berg; Bâle-Campagne: M. Max Schneider, de Liestal; Grisons: M. Christian Vonmoos, de Coire. Nous remercions tous ceux qui ont assumé cette fonction, qui apporte plus de peine que de lauriers, et leur souhai-

tons d'avoir la main heureuse dans leur nouvelle charge.

Effectifs en stagnation

A la date-limite du 30 septembre 1978, la LSP comptait 17 880 membres, soit un de moins qu'un an auparavant. Malgré le lancement d'un nouveau prospectus de propagande, on n'est parvenu qu'en certains cantons à dépasser la compensation des décès et des départs. Cette stagnation donne d'autant plus à réfléchir qu'elle provient beaucoup plus d'une apathie administrative et d'organisation que des buts auxquels nous travaillons. Les sections elles-mêmes en témoignent. Il est frappant qu'en divers cantons, grâce à de systématiques efforts, les effectifs augmentent régulièrement de 5 à 10% depuis des années, alors qu'ailleurs les chiffres restent pratiquement inchangés, ou même reculent de façon alarmante. Aussi devra-t-on s'occuper, à l'association faîtière, des causes précises de cette stagnation dans certaines régions, et susciter les mesures qui s'imposent. En même temps, il faudra renforcer les liens avec la base, avec chaque membre, et resserrer ses liens avec la Ligue et ses buts. Cela concerne notamment les jeunes générations, qui actuellement seraient plus sensibles que jamais aux idées du «Heimatschutz». Mais notre Ligue vit loin d'eux. Qu'il puisse en aller autrement — et avec succès! —, la section genevoise l'a montré, en fondant en 1978 le premier groupe de juniors de la LSP. En Thurgovie aussi, l'on s'efforce d'attirer les jeunes. Ont progressé en 1978 les sections d'Argovie (+47), Appenzell R.-E. (+19), Bâle-Campagne (+2), Bâle-Ville (+36), Engadine (+13), Genève (+116), Grisons (+3), Suisse centrale (+97), Schaffhouse (+43), Soleure (+49), Berne (+3). Les effectifs ont reculé dans les sections de Gruyère (-2), Neuchâtel (-2), Haut-Valais (-7), St-Gall/Appenzell R.-I. (-33), Thurgovie (-12), Valais romand (-45), Vaud (-58) et Zurich (-270!). Fribourg et Glaris ont annoncé le même chiffre qu'en 1977.

Etat des membres

Sections	1974	1975	1976	1977	1978
Argovie	1214	1295	1448	1533	1580
Appenzell R.-E.	440	464	477	501	520
Bâle-Campagne	324	351	365	360	362
Bâle-Ville	940	958	1184	1166	1202
Berne	2575	2670	2746	2827	2830
Engadine	244	219	223	225	238
Fribourg	215	215	218	160	160
Gruyère	127	162	167	175	173
Genève	1135	1137	1210	1220	1336
Glaris	248	349	355	344	344
Grisons	538	545	523	536	539
Suisse centrale	1232	1180	1210	1213	1310
Neuchâtel	359	343	344	347	345
Haut-Valais	140	158	190	227	220
Schaffhouse	486	507	530	521	564
Soleure	1090	1137	1328	1296	1345
St-Gall/Appenzell R.-I.	769	762	1120	1094	1061
Thurgovie	552	672	710	715	703
Valais romand	350	370	330	400	355
Vaud	682	720	765	765	707
Zurich	1893	1963	2208	2256	1986
Total	15553	16177	17651	17881	17880

* Date limite: 30 septembre

Le travail des organes de la LSP

Commençons par l'assemblée des délégués. Elle s'est réunie le 29 avril à Lucerne et s'est principalement occupée du projet de nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement. Auparavant, les quelque 100 participants avaient examiné avec soin les objets figurant à l'ordre du jour et pris congé de deux membres ayant siégé longtemps au comité central: MM. Ariste Rollier, Berne, et Albert Wettstein, Zurich. Dans son allocution sur l'activité passée et à venir de la LSP, la présidente, Mme Rose-Claire Schüle, a notamment relevé que la Ligue doit s'occuper davantage des problèmes de l'architecture moderne et de la sociologie, et stimuler l'initiative privée en matière de protection des sites. — En un débat contradictoire, M. P. Dürst, vice-directeur de l'Office fédéral pour la protection de l'environnement, et M. B. Wehrli, président de la Société suisse pour la protection du milieu vital, ont présenté leurs points de vue sur le projet de loi, que le second nommé a vivement critiqué. Après une large discussion, suivie du déjeuner, les délégués ont visité l'hôtel National, témoin de l'époque des pionniers de l'hôtellerie, que menace un vaste projet de transformation.

Le comité central s'est réuni quatre fois en fin de semaine et a traité une trentaine d'objets importants. En voici les plus marquants: le 21 janvier, pour donner suite au testament Rosbaud-Schaefer, il a choisi dans une liste de 11 propositions la variante Piora-Cadlimo-Lukmanier-Dötra; pour remplacer le projet Valbella (Val Calanca) abandonné en 1977, un Parc alpestre sera créé en amont de la Léventine; c'est en ce sens qu'un groupe de travail a été chargé de prendre contact avec la Confédération, l'Etat du Tessin et les Communes intéressées, et d'élaborer un projet détaillé. A la séance du 11 mars, le comité central s'est occupé du projet de nouveaux statuts de la LSP, mais n'a pu en venir à bout; en revanche, il a ratifié un accord entre la LSP et la Ligue suisse pour la protection de la nature sur les collectes publiques communes, ainsi qu'un règlement pour la commission de l'Ecu d'or des deux associations; ces textes ont donné une large autonomie à la commission, qui est présidée actuellement par un représentant du public, indépendant des deux ligues (pour la période 1979–1982, par le ministre Gérard Bauer, de Neuchâtel). La LSP doit-elle en principe contribuer à satisfaire les demandes d'indemnités résultant de la protection des abords du lac de Sils? Le comité central a répondu oui, dans sa séance du 8 septembre, à cette brûlante question; le même jour, pour des raisons relevant de la protection de la nature, il a décidé de s'opposer au projet de place d'armes de Rothenthurm SZ. Le 25 novembre, il a décidé d'attribuer le prix Wakker à Ernen, de recommander le oui pour l'article constitutionnel sur les chemins pédestres, et a mis au point le projet des nouveaux statuts.

Au cours de six séances d'une demi-journée et d'une séance d'une journée, le bureau a traité 66 objets importants et de nombreuses affaires administratives. Questions personnelles, préparation des ordres du jour du comité central, tâches doctrinales (statuts, programme d'activité), supervision des travaux de commissions et développement des relations avec les sections, tels ont été les points principaux de son activité. Les 7 et 8 avril, il a prolongé sa séance par une entrevue avec le comité directeur d'Europa Nostra à St-Gall, et le 24 novembre il a rencontré le comité du «Heimatschutz» bâlois. En outre, certains de ses membres ont pris part à des manifestations de sections et d'organisations amies, ou ont mis à disposition leur bons offices.

Comme les deux années précédentes, la fiduciaire Fides, à Zurich, a vérifié les comptes de la Ligue. Si les écritures de la LSP, étant donné que les sections ont leurs comptes propres, ne représentent pas un très gros volume (chiffre d'affaires d'environ un million de francs), la décision de 1976, de recourir à des contrôles professionnels, reste à notre avis judicieuse. La suggestion faite il y a un certain temps déjà par les vérificateurs de donner chaque année aussi un aperçu général des finances des sections, autrement dit de procéder à des comptes globaux, sera étudiée en 1979 et l'on verra si elle est réalisable.

Thèses, statuts et Parc alpeste

Diverses commissions d'experts LSP ont été constituées au cours de l'année écoulée. L'une a pu, en janvier, mettre en consultation le projet de nouveaux statuts et en soumettre la version mise au point à la séance du comité central de novembre, à l'intention de l'assemblée des délégués 1979. Une autre commission a examiné comment la consultation technique pourrait être mise sur pied et coordonnée en Suisse romande, tandis qu'une troisième commission est chargée d'élaborer un règlement pour notre service juridique et de définir la politique de la Ligue en matière de recours. Le «groupe de travail Rosbaud» a présenté au comité central et à l'Etat du Tessin, dans le courant de l'été, son projet de Parc alpestre dans la Léventine supérieure, et, sur cette base, engagé des pourparlers en automne avec les Communes intéressées. En raison de divers obstacles, sur le plan communal et cantonal, le travail du «groupe Meride», chargé de faire peu à peu passer dans les faits le projet de protection et de développement de cette idyllique commune du Mendrisiotto, n'avance guère; la LSP a reçu de l'aide de la part de la classe d'architecture de l'Ecole des arts et métiers de Bâle, qui a organisé à Meride deux camps de travail pour l'assainissement d'un immeuble. Un autre groupe de travail présentera en février 1979 un projet détaillé d'exposition itinérante pour toute la Suisse, tandis qu'une exposition préparée en commun par le secrétariat LSP et la Société de banque suisse, sur le thème «Protection du patrimoine – une nécessité», doit commencer en janvier 1979 son voyage parmi les succursales de cette société en Suisse.

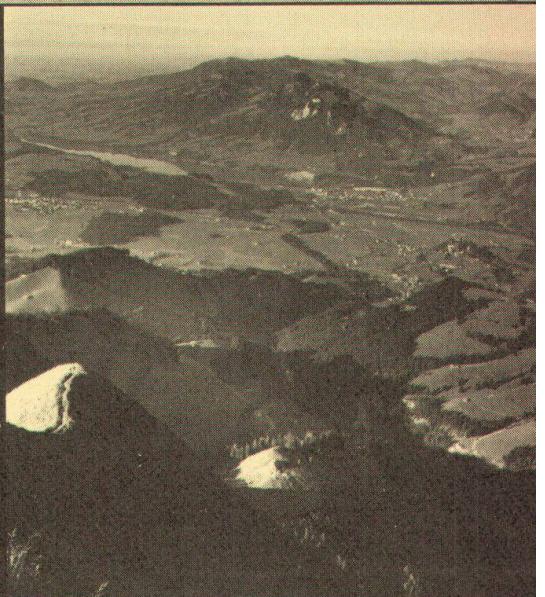
C'est aussi sur le principe des groupes de travail qu'a été organisé à Genève, les 8 et 9 septembre 1978, un colloque sur le thème «Où va le Heimatschutz?». 57 délégués de 19 sections ont élaboré des directives pour l'avenir de la Ligue, concernant sa doctrine, son activité, son organisation interne et sa collaboration avec l'extérieur. Ces «thèses» ont servi de base pour les nouveaux statuts, et orienteront d'autre part la planification des prochaines années. Autre conséquence directe de ces directives: le comité central a chargé le 25 novembre un groupe de travail d'élaborer un programme à longue échéance d'activité et de réunion de fonds.

Bravo à l'Argovie et à Dardagny!

250 ligueurs de toute la Suisse ont eu leur traditionnel rendez-vous à Baden, le week-end du 17 et 18 juin. C'est la section argovienne qui, cette fois, accueillait l'assemblée générale LSP, et avait préparé un choix attrayant d'itinéraires dans la partie nord-est du canton. Encore que saint Pierre ait été très avare de soleil, les participants ont été unanimes: l'Argovie valait le voyage! Ce n'est pas seulement le charme des sites, mais aussi les réalisations de la population et de ses



**Invitation
à la Journée du
patrimoine
national 1979
des 22 et 23
septembre
à Fribourg
et en Gruyère**



Programme

Samedi 22 septembre 1979

- 13.00 Rassemblement sur la place de la gare de Fribourg
- 13.30 Circuits et visites (au choix) en ville de Fribourg:
- I Tour de ville et aperçu général de l'évolution architecturale de Fribourg
 - II Le quartier gothique, avec visite de la cathédrale
 - III Architecture baroque: visite des monuments des XVII^e et XVIII^e siècles, dont l'église des Augustins et l'église St-Michel
 - IV Beaux-arts: peintures et sculptures d'hier et d'aujourd'hui; concert d'orgue au collège St-Michel
 - V Promenade sur les pittoresques rives de la Sarine, visite des monastères de la Maigrauge et de Monttorge
- 16.30 Départ des autocars pour la Gruyère; logement à Bulle et environs
- 18.45 Apéritif, accueil des autorités, puis dîner à l'hôtel de ville de Bulle
- 21.30 Productions folkloriques «à la gruérienne»

Dimanche 23 septembre 1979

- 08.30 Départ pour la place de rassemblement de Bulle
- 09.00 Visites en pays gruérien (au choix):
- I Musée gruérien de Bulle (collection folklorique); visite de l'église d'Enney (1624) en Haute-Gruyère; visite de Gruyères (thème national de l'Ecu d'or 1963)
 - II Visite du château de Broc (1580), du Musée gruérien de Bulle et de la cité comtale de Gruyères
 - III Musée gruérien de Bulle, château de Gruyères (XIII^e—XV^e siècle), visite de Gruyères
 - IV Visite de Grandvillard (maison du Banneret, 1666), un des plus beaux villages du canton; Musée gruérien de Bulle; visite de Gruyères
- 12.30 Concert de la fanfare municipale de Gruyères, en uniformes de l'ancien régiment gruérien (XVIII^e siècle)
- 13.00 Déjeuner à l'hostellerie St-Georges, Gruyères
- 15.00 Départ des cars pour Fribourg

Le programme détaillé ainsi que d'autres informations supplémentaires seront envoyés directement aux participants.

Architecture, folklore et fromage de Gruyère

Mesdames, Messieurs,

«Un petit pays, mais un vrai pays: la Gruyère, cernée par les montagnes au sud et à l'est, par les collines à l'ouest et au nord, est bien faite pour «tenir ensemble». District fribourgeois, la Gruyère se souvient avec nostalgie de son indépendance passée, ravie au XVI^e siècle par Fribourg et Berne, créanciers saisissants. La faute en revenait à l'imprévoyance des derniers comtes de Gruyère et surtout à la prodigalité de l'ultime représentant de la dynastie, Michel. Les Gruériens, aujourd'hui, s'en soucient peu. Les fautes pardonnées, restent l'honneur et les vertus traditionnellement cultivés. Et la conscience d'appartenir à une civilisation pastorale miniature. Un pays de poupée, la Gruyère? Par les dimensions, peut-être. Pas par le fier orgueil qui trempe les caractères. Et que cet orgueil ait fait du Gruérien un grand sensible, quand il est question du pays, n'y ajoute qu'un apparent paradoxe. Ne vous étonnez donc pas que les gens de la Gruyère soient imbus de liberté: c'est héréditaire. Le souvenir de l'ancien comté, bien sûr, est la première explication. C'est aussi que le petit pays moulé dans les Préalpes a son capital de légendes et de mythes. Si bien que des légendes à la réalité, comme des réalités passées aux légendes qui ont cours, la Gruyère se complaît à ne pas fixer de frontière précise. On a tôt fait, ici, de faire revivre l'Age d'or en oubliant l'inconfort d'autrefois. C'est qu'on a de quoi se montrer coquet. La Gruyère continue de se donner des airs de paradis terrestre: le retard économique a du bon quand même. Non pas que tout soit parfait! Quand Bulle, le chef-lieu, s'agrandit, quand des villages s'offrent une HLM, quand l'industrie s'installe, il arrive qu'on s'impose des sacrifices, comme on dit, un peu voyants. Quand même, on a fait bien des progrès avec le minimum de casse. Bulle, qui a titre de ville, a le privilège d'être une ville à la campagne. Et toute la jolie province garde sa douceur, celle du paysage comme celle de la vie, avec juste ce qu'il faut de sel.»

M. Michel Gremaud, l'auteur de ces lignes récemment parues dans «Schweiz, Suisse, Svizzera, Switzerland», sait de quoi il parle. Gruérien bon teint, il connaît sa petite patrie: le Moléson, la cité comtale avec son château, le musée folklorique de Bulle (inauguré en 1978), les charmes secrets des vallons et des villages, les points forts et les faiblesses de l'économie, le parler à nul autre pareil des habitants, leur culture ancestrale, le fromage de Gruyère et la fondue au vacherin.

Et vous? N'aimeriez-vous pas en apprendre un peu plus sur cette région qui a gardé jusqu'à nos jours son charme et son esprit bien particuliers? Alors venez à notre Journée du patrimoine national 1979! Tout membre de notre ligue y est cordialement invité. Le pays gruérien sera certes le pôle d'attraction de la rencontre des 22 et 23 septembre; mais elle débutera dans la très vivante capitale de Fribourg, où même le «spécialiste» le plus averti ne cesse de découvrir de nouveaux trésors d'architecture urbaine ou d'artisanat raffiné. Outre le programme des circuits et visites où chacun pourra faire son choix, il va sans dire que la fraternisation et les plaisirs culinaires auront aussi leur part.

Si donc vous désirez participer à cette instructive et plaisante fin de semaine en terre fribourgeoise, remplissez le bulletin d'inscription imprimé au verso et envoyez-le tout de suite, mais au plus tard le 15 août, à: Schweizer Heimatschutz, Postfach, 8042 Zürich. La carte de participation et le programme détaillé (à part la chambre d'hôtel et les boissons du samedi soir, tout sera inclus dans le prix de la Journée) seront envoyés directement aux personnes inscrites.

Nous nous réjouissons de votre inscription et de votre venue!

Ligue suisse du patrimoine national
Société fribourgeoise d'art public
Groupe de la Gruyère de la LSP

A retourner tout de suite, mais au plus tard le 15 août, à: Schweizer Heimatschutz, Postfach, 8042 Zürich

Inscription pour la Journée du patrimoine national 1979

Le / la soussigné(e) prendra part à la Journée du patrimoine national des 22 et 23 septembre dans le canton de Fribourg: _____ personnes, et commande _____ cartes de participation à 90 fr.

Elle(s) souhaite(nt) participer aux circuits et visites suivants (à marquer d'une croix):

Samedi (Fribourg)

- I Tour de ville
- II Quartier gothique et cathédrale
- III Architecture baroque
- IV Beaux-arts et concert d'orgue
- V Bords de la Sarine et monastères

Dimanche (Gruyère)

- I Musée de Bulle / église d'Enney / Gruyères
- II Château de Broc / Musée de Bulle / Gruyères
- III Musée de Bulle / château de Gruyères / Gruyères
- IV Grandvillard / Musée de Bulle / Gruyères

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

N° et localité: _____

Tél. privé: _____

Tél. prof.: _____

Date: _____

Signature: _____

A envoyer en même temps que l'inscription!

Réservation de chambre(s)

pour la Journée du patrimoine national des 22/23 septembre en Gruyère

Veuillez me réserver (indiquer la catégorie d'hôtel par un cercle):

	Catégorie A	Catégorie B
_____ chambre(s) à 1 lit sans bain		24./27.-
_____ chambre(s) à 1 lit avec bain	40.-	27.-
_____ chambre(s) à 2 lits sans bain		24.-
_____ chambre(s) à 2 lits avec bain	30./35.-	27./32.-

(Prix par personne, comprenant nuitée et petit déjeuner, service et taxes. Paiement directement à l'hôtel.) La réservation sera confirmée en temps utile aux participants. Le nombre des chambres, surtout à 1 lit, étant limité, les réservations seront faites au fur et à mesure des inscriptions.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

N° et localité: _____

Date: _____

Signature: _____

autorités en matière de protection des localités et de conservation de monuments historiques uniques, qui ont suscité la reconnaissance de leur hôtes. Lors du banquet, au Kursaal, M. Josef Killer, de Baden, a été nommé membre d'honneur de la LSP; M. J. Ursprung a apporté le salut du gouvernement argovien et annoncé une nouvelle loi cantonale sur la protection de la nature et du patrimoine; et M. V. Rickenbach, président de la Ville, a présenté la cité de Baden.

Une fête populaire joyeuse a eu lieu les 9 et 10 septembre à Dardagny. Ce village viticole genevois était près de déborder quand la présidente de la LSP, Mme R.-C. Schüle, a remis le *prix Wakker 1978* au président de commune Jacques Gros. Parmi quelques invités de marque, on notait la présence du conseiller d'Etat Jaques Vernet et du président de la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, le conseiller aux Etats K. Bächtold. Chacun put se convaincre, en parcourant la localité, que la petite Commune méritait cette distinction. Un vaste programme de réjouissances avait été mis sur pied, avec cortège, représentations folkloriques, expositions, etc. Bravo à Dardagny, et merci à la Société d'art public genevoise!

Elément moteur ou organe administratif?

La consolidation de la Ligue, après deux années agitées de problèmes divers, a valu au secrétariat, en 1978, une année plus calme. Cela lui a permis de se consacrer davantage à des tâches planificatrices, et de poser ainsi les jalons des entreprises futures. En plus des tâches administratives ordinaires, qui n'ont pas débordé du cadre habituel, les commissions spéciales, ainsi que diverses affaires extérieures, ont en revanche valu à l'auteur de ces lignes, tout particulièrement, un surcroît de charges considérable. Le danger existe que notre modeste secrétariat ne soit bientôt plus qu'un organe administratif, et que par manque de temps l'activité créatrice, d'une si urgente nécessité pour le développement de la Ligue, ne soit négligée. Aussi croyons-nous que pour rendre notre activité plus aisée et plus efficace, surtout en matière de finances, de contrôle des membres, de propagande et de contacts avec le public, les méthodes actuelles devraient être repensées, rationalisées, et en partie centralisées. A cette fin, le secrétariat présentera dans le courant de 1979 des propositions concrètes aux organes LSP et aux sections.

Durant l'année écoulée, Mlle Erika Györög a quitté le secrétariat après avoir terminé avec succès son apprentissage; Mlle Barbla Mani nous a également quittés. Elles ont été remplacées par M. Rémy Ammann, architecte-planiste ETH, de St-Gall, à qui incomberont avant tout, désormais, les tâches techniques du secrétariat, et par Mlle Dorothea von Sprecher, secrétaire, de Jenins GR, dont le domaine est celui de l'information et de la documentation.

Bureaux techniques: de curieuses subventions

«*Expertises et recommandations* pour des transformations de bâtiments ou de nouvelles constructions dans des zones protégées, ou des zones réglementées, ont principalement occupé nos Bureaux techniques, service de la LSP à la disposition des sections comme des particuliers.» Ce que nous relevions dans notre précédent rapport vaut aussi pour 1978. A quoi s'est ajouté un problème qui n'est pas nouveau, mais devient plus aigu: la *distribution de subventions officielles* pour des projets de construction qui contre-

viennent aux lois sur la protection des sites. D'habiles promoteurs cherchent sans cesse, en invoquant la loi sur l'encouragement à la construction de logements, à faire adopter des projets qui portent préjudice à des édifices dignes de conservation. A ces «coupables» appartiennent notamment les grandes coopératives. Pas étonnant! Le développement des assurances sociales entraîne sans cesse de nouveaux placements de capitaux dans des immeubles locatifs de bon rapport — jusque dans les zones protégées. Les Bureaux techniques LSP s'efforcent donc, en s'adressant au Département fédéral de l'économie publique, de mettre un frein à ces procédés, et de faciliter ainsi une judicieuse récupération des bâtiments anciens ayant de la valeur.

Donnent également beaucoup à faire aujourd'hui les *autorisations de démolir et de construire* qui sont octroyées sans nécessité apparente, et en opposition avec les buts des inventaires de protection, souvent à l'enseigne de la «relance économique». Le Canton d'Uri a compris le danger et donné force obligatoire à l'*inventaire fédéral des sites dignes de protection*. Ce n'est pas le cas dans les Rhodes-Extérieures d'Appenzell; dommage, car avec les zones à bâtir qui restent surdimensionnées et les règlements de construction insuffisants, il en résulte à la fois que le paysage est de plus en plus parsemé de maisons et que les localités historiques sont désertées. Celles-ci sont, de plus, enlaidies par les hideux *murs de protection contre le bruit* que nécessitent des tracés de routes mal conçus, ainsi que par un *perfectionnement aberrant en matière de construction de routes secondaires et agricoles bitumées, de lits de rivières bétonnés, etc.*

Pour une extension du droit de recours

La LSP n'a pas formé de recours en 1978. Elle a en revanche donné beaucoup de renseignements, sur demande, à ses sections et à d'autres intéressés, en matière de droit des constructions. Parmi les contestations en suspens depuis l'année précédente, huit ont abouti à des succès totaux ou partiels, et dans quatre cas la LSP a apporté des points de vue complémentaires. Les recours suivants, introduits en 1977, sont encore pendents: *second viaduc sur la Kander* près de Frutigen; marquage du câble et des pylônes du *téléphérique du Pilate*, dans la seconde partie du trajet, par des ballons rouges destinés aux avions; protection du *site de Siselen BE*. Des efforts de plusieurs années ont abouti, concernant le projet de *carrière qui menaçait le Monte Generoso*: l'autorisation n'a pas été accordée. L'incertitude règne encore en ce qui concerne trois projets que nous combattons: *l'usine de pompage de Gletsch VS*, le *«restauroute» des bords du lac de Lauerz SZ*, le projet de *restaurant «Cristal»* sur la crête du Jungfraujoch VS. Le *monstrueux projet de développement Prättigau / Schanfigg*, ainsi que, du point de vue vaudois, le projet d'extension de la *place de tir du Petit-Hongrin*, posent de nouveaux problèmes.

L'expérience montre qu'il est judicieux que la LSP et ses sections, dans les affaires de recours, collaborent dès le premier échelon. Dans quelques cas, les sections ont un droit de recours prévu par la législation cantonale, tandis que la LSP a ce droit, sur le plan fédéral, en cas de violation de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine. A longue échéance, il faut tendre à ce qu'un *droit général de recours* soit octroyé aux associations qui s'occupent, par pur idéal, de la protection des sites. Les arguments selon lesquels nos autorités, de par leurs fonctions mêmes, sont tenues de veiller à cette protection, ou

qu'une extension du droit de recours donnerait lieu à des abus, ne sont pas pertinents. Si les autorités se conformaient réellement à leurs devoirs légaux, on pourrait aussi renoncer aux tribunaux administratifs qui ont été institués ces dernières années. Mais aucun adversaire de l'octroi du droit de recours aux associations ne mettrait sérieusement en cause ces tribunaux. Car, dans une démocratie pluraliste, les décisions des autorités doivent être l'objet d'un contrôle juridique. Il est dès lors incompréhensible que les associations de protection de la nature et du patrimoine, précisément, soient privées de ce droit. Aussi espérons-nous que bientôt tous les Cantons, à l'exemple de la Confédération et de quelques Cantons d'avant-garde, en viendront à introduire dans leur droit positif la possibilité de recourir pour les organisations à but idéal.

Revue et service d'information

La revue distribuée aux membres, principal organe d'information de la LSP, a paru quatre fois en 1978. À part les actualités, différentes dans les éditions allemande et française, les comptes rendus des affaires internes de la Ligue, et les pages concernant le parler régional, les principaux thèmes suivants ont été traités: dans le premier numéro, *la mort lente des villes*, causée par l'extension des bureaux et la fuite des habitants à la campagne; dans le deuxième, *le défi de l'architecture moderne*, dans l'aménagement du paysage et des agglomérations; le numéro de septembre s'est prononcé pour une application plus stricte de la «lex Furgler»; et le numéro quatre était conçu en prévision du scrutin fédéral du 18 février 1979 sur *l'article constitutionnel concernant les chemins piétons*. La composition de ce dernier numéro a été utilisée par le comité d'action en faveur du projet, pour sa propagande.

Dix communiqués de presse ont renseigné le public sur les décisions et prises de position les plus importantes des organes dirigeants, et sur d'autres activités de la LSP. Quelques revues et journaux quotidiens ont été servis par des articles spéciaux. Mais les média ont très souvent aussi, dans des émissions ou des articles d'actualité, traité de leur propre initiative des problèmes locaux, régionaux ou nationaux de protection du patrimoine, soutenant ainsi notre action de façon très utile. La LSP a participé en 1978 à la *campagne suisse pour les économies d'énergie* de la Fondation «Dialogue», a signé avec d'autres organisations à but idéal des déclarations de presse concernant la protection de l'environnement et la construction des routes nationales, et a collaboré à une publication étrangère sur la protection du paysage en Suisse. Mentionnons enfin que divers spécialistes LSP ont participé comme orateurs à des réunions politiques ou techniques (cons-

truction et planification) ainsi qu'à des émissions radiophoniques et télévisées.

Collaboration plus importante que jamais

Notre collaboration avec des *associations à buts analogues* a pu être renforcée durant l'année écoulée. Ces efforts sont d'autant plus importants que ces dernières années, précisément dans le domaine de la protection de l'environnement, de nouveaux mouvements, assez agressifs, ont surgi, au risque d'une dispersion des forces. Nos bons et traditionnels rapports avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, ainsi que la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, sont au premier rang de nos «réalisations exemplaires». Mais nous cherchons aussi auprès d'autres organisations les contacts interdisciplinaires aujourd'hui indispensables, par exemple avec les *hautes écoles*, les *technicums*, les *associations professionnelles* et le «club de l'environnement». Diverses associations régionales ou locales se sont adressées à nous, demandant des conseils, une aide financière ou juridique, ce qui a aussi donné lieu à l'établissement d'utiles contacts.

Des rapports positifs se sont établis d'autre part entre la LSP et certains services et commissions fédéraux et cantonaux. Mentionnons plus particulièrement en ce domaine la division de protection de la nature et du patrimoine de l'Inspection fédérale des forêts, la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, ainsi que la commission fédérale des monuments historiques. Il est réjouissant aussi de relever que des parlementaires et des membres de gouvernements s'engagent toujours davantage en faveur de la protection des sites et paysages, ou se déclarent tout au moins disposés à causer.

Remerciements

La protection des sites est l'affaire de chaque citoyen. Il incombe aux associations à but idéal d'éveiller et renforcer en lui la compréhension de ces problèmes. On n'y parviendra pas par un zèle sectaire, mais seulement par des arguments convaincants, par des actes. Conscients de cela, nous remercions tous ceux, qui, durant l'année écoulée, à l'intérieur et à l'extérieur de notre Ligue — et cela presque toujours à titre bénévole! — ont contribué de cette façon à aménager notre espace vital de manière plus humaine et à protéger notre environnement des méfaits et des dommages. Leur idéal ne sert pas des intérêts matériels, mais l'homme lui-même — celui d'aujourd'hui et celui de demain!

Marco Badilatti
Secrétaire général

Comptes annuels pour 1978

Compte d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre

Dépenses

Comptes 1977 Comptes 1978

1. Activités		
1.1 Subsides		
Restaurations, etc.	258 977.50*	204 423.70
Prix Wakker	11 508.90	12 865.25
Organisations analogues	15 698.90	16 565.50
Sections LSP	250 000.—	275 000.—
	536 185.30	508 854.45

1.2 Services de conseils

Bureaux techniques	52 453.95	47 235.80
Service juridique	7 216.25	4 445.35
	59 670.20	51 681.15

1.3 Information / Formation

Revue	101 932.45	104 860.60
Relations publiques, propagande	1 961.10	41 983.20
Expositions	—	7 386.80
Colloques	—	6 407.20
Documentation	1 144.45	2 004.75
	105 038.—	162 642.55

2. Frais administratifs

2.1 Secrétariat		
Salaires	117 596.75	159 298.60
Prestations sociales	17 353.25	21 022.65
Loyer, électricité, assurances	21 321.—	24 916.40
Frais bancaires et postaux	4 505.—	5 185.75
Téléphone	4 051.25	4 802.05
Matériel de bureau, imprimés	5 499.35	11 548.—
Mobilier	4 011.—	4 476.25
Frais	3 101.05	3 289.60
Amortissements	—	1 120.—
Divers	2 552.10	1 456.90
	179 990.75	237 116.20

2.2 Organes de la Ligue

Assemblée des délégués	3 726.10	2 699.60
Comité central	7 172.—	5 000.70
Bureau et présidence	6 801.60	7 399.—
Commissions	2 933.75	2 632.40
Divers	7 623.—	5 622.60
	28 256.45	23 354.30

2.3 Immeubles de la LSP

Entretien	2 001.10	2 042.30
-----------	----------	----------

Recettes

	Comptes 1977	Comptes 1978
Cotisations des membres	178 810.—	178 800.—
Abonnements pour la revue	—	1 905.05
Part au produit de l'Ecu d'or	500 000.—	550 000.—
Dons et legs	53 132.—	62 295.—
Subvention fédérale	100 000.—	100 000.—
Liquidation de réserves	34 314.—	58 000.—
Intérêts, bénéfices comptables	35 404.62	38 685.40
Recettes diverses	13 453.85	26 487.05

Récapitulation

Dépenses		
Activités	700 893.50	723 178.15
Frais administratifs	210 248.30	262 512.80
	911 141.80	985 690.95
Recettes	915 114.47	1 016 172.50
Bénéfice net	3 972.67	30 481.55

Bilan le 31 décembre

Actif

Encaisse	277.70
Médailles	1.—
Compte de chèques postaux	65 183.35
Banque populaire suisse	
compte courant LSP	375 240.70
Société de banque suisse,	
compte courant Rosbaud	47 891.75
Livret d'épargne	212 949.—
Titres LSP	488 180.—
Wakker	200 000.—
Rosbaud	1 200 494.—
Créances auprès des sections	49 103.10
Autres créances	80 993.10
Prêt à Pro Vita Comuna	20 000.—
Impôt anticipé LSP	12 570.50
Rosbaud	9 523.80
Créances diverses	8 368.65
Actif transitoire	3 225.—
Immeubles propres	1.—
Mobilier	1.—
Bibliothèque	1.—

Passif

Part des sections à l'Ecu d'or	275 000.—
Réserves pour:	
Subsides accordés	471 323.—
Succession Rosbaud	1 470 858.55
Pro Patrimonio	110 000.—
Val Calanca	30 000.—
Village Alvaneu	5 640.—
Créanciers	64 961.60
Capital	346 221.50
	2 774 004.65

* Y compris 123 921 fr. 85 pour la rénovation du moulin de Ftan

Remarque

Les comptes annuels publiés ici ont été vérifiés par la fiduciaire Fides, à Zurich, et ne concernent que la Ligue du patrimoine national en tant qu'organisation de faîte. Ils ne comprennent pas les comptes de ses sections cantonales.

